

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-417

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 19 septembre 2024 par Madame Le Clainche Isabelle, secrétaire de l'association ATOUT CŒUR, domiciliée 6 Rue de Kerentrée à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Le Clainche Isabelle est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le samedi 27 septembre 2024 de 19h30 à 01h30 (le dimanche 28 septembre 2024), à l'occasion du challenge de belote à la salle Lilas de Moréac. À charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 25 septembre 2024

Pour Le Maire,



L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE